Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 044-214400350-20221128-DL_2022_11_15-DE

LA CHAPELLE SUR ERDRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique **Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Murielle DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :
Laurent GODET, Camille BRANCHEREAU, Philippe RODRIGUES, Linda DION, Oscar NAVARRO, Christophe BOUVIER-BRAULT

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Laurent GODET à Murielle DINTHEER, Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Christophe BOUVIER-BRAULT à Erwan BOUVAIS

Anne OLIVIER a été élue Secrétaire de Séance.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 044-214400350-20221128-DL_2022_11_15-DE

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A DEUX ASSOCIATIONS CHAPELAINES

DL_2022_11_15

Monsieur Brézac expose :

Le conseil municipal du 13 décembre 2021 a voté une enveloppe provisionnelle de 1 500 € sur le budget 2022 destinée au soutien exceptionnel de manifestations sportives.

L'Office du Mouvement Sportif a proposé de flécher cette enveloppe vers 2 associations sportives chapelaines afin d'accompagner les 2 événements remarquables suivants :
- un soutien de 700 € au Spéléo Club Chapelain pour l'organisation des 21e journées nationales de la spéléologie et du canyonisme, qui se sont déroulées en bord de Gesvres les 1er et 2 octobre derniers, à l'occasion desquelles 44 jeunes participants dont 36 chapelains ont été accueillis et initiés aux diverses techniques de progression sur cordes ;
- un soutien de 800 € au Nantes Métropole Futsal pour sa valorisation du sport féminin chapelain après la victoire de la Coupe de France féminine 2022 de futsal à Coubertin le 9 octobre dernier.

Il vous est proposé de valider la proposition de l'Office du Mouvement Sportif en fléchant l'enveloppe provisionnelle 2022 sur ces 2 événements.

Vu l'avis de la commission Animation réunie le 16 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'ALLOUER une subvention de 700 € à l'association sportive Spéléo Club Chapelain pour marquer le soutien de la Ville à l'organisation des 21e journées nationales de la spéléologie et du canyonisme sur le territoire,**

2. **D'ALLOUER une subvention de 800 € à l'association sportive Nantes Métropole Futsal pour marquer le soutien de la Ville à la valorisation du sport féminin chapelain après la victoire de la Coupe de France féminine 2022 de futsal,**

3. **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces subventions sur le compte budgétaire 415 / 6574810.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance

ANNE OLIVIER

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL

Transmise en préfecture et mise en ligne sur le site internet de la Ville le - 5 DEC. 2022